

12^e Open Rapide de l'Arpajonnais, open A
(n° homologation FFE: 67085)

dimanche 13 avril 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Ce tournoi est organisé par le Club d'échecs d'Arpajon, le **dimanche 13 avril 2025**, à la Salle des Tamaris à Arpajon.
Il s'adresse à tous les licenciés (A ou B) de la FFE

Article 1 : Déroulement du tournoi.

1) lieu de rencontre :

Salle des Tamaris à Arpajon (91)

2) droits d'engagement :

16 € jusqu'au 12/04/2025 (8 € pour les jeunes de moins de 20 ans)

24 € sur place

Inscriptions possibles sur place avant 9h45, **dans la limite des places disponibles**, après appariements ronde 2

3) nombre de rondes, cadence, horaires :

cadence de **15** minutes + 5 secondes par coup,
en **7 rondes** en système suisse

3 rondes en matinée, à partir de **10 h 20**

pause déjeuner

4 rondes l'après-midi, reprise prévue à partir de **14 h**

4) règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la Fide (notamment l'annexe A concernant le jeu rapide, avec l'article A.4) :

1) A.4.2

Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre

7.5.1.

Un coup illégal n'est achevé qu'une fois que le joueur a appuyé sur la pendule. Si pendant une partie, on constate qu'un coup illégal a été achevé, la position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie.

7.5.2

Si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal.

7.5.3

Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal.

7.5.4

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal

7.5.5

pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

2) Forfait sportif déclaré après **15 minutes** de retard à l'échiquier.

3) La **chute du drapeau est annoncée par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement.

4) Les portables des joueurs doivent être éteints pendant les parties.

Toute sonnerie de portable d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.

5) Si l'arbitre observe **2 rois en échec**, ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la **partie nulle**.

Article 2 : appariements, nombre de places qualificatives, classement, départage, forfaits.

1) appariements :

Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Papi).

Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Ppo, Pou = **799**, Pup, Benj = **999**, Cad, Min = **1199** ; Vet, sen, Jun : **1399**).

2) classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0)

3) départages des ex aequo :

Les départages des ex aequo sont les suivants, dans l'ordre :

- 1) **Buchholz tronqué** (du plus mauvais score des adversaires)
- 2) **Sonneborn-Berger** (somme des pts des adv. qu'on a battus + demi-S des pts des adv. face à qui on a annulé)
- 3) **Performance**

4) forfaits :

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.

Article 3 : les prix

Au moins 50 % du montant des inscriptions sera distribué aux joueurs

Prix au classement Général :

1er : 150 euros
2eme : 100 euros
3eme : 50 euros

prix par catégorie elo (seulement si au moins 3 personnes jouent dans la catégorie):

1800-1999 : 20 euros
1600-1799 : 20 euros
1400-1599 : 20 euros
moins de 1400 : 20 euros
non-classé : 20 euros
Vétéran : 20 euros
meilleur joueur du club : 20 euros

Article 4 : Les spectateurs.

Les spectateurs doivent rester à l'écart des tables de jeu. Sont considérés comme spectateurs : joueurs ayant terminé leur partie. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer (et de vapoter) dans la salle du tournoi, sous peine d'exclusion du tournoi. Les joueurs, les représentants légaux des joueurs, ainsi que tous les spectateurs, acceptent qu'eux-mêmes ou les joueurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur le site internet et les blogs de St Michel Sur Orge et du Canal, ainsi que sur les sites de la Ligue, du CDJE 91 et de la FFE.

Article 5 : Arbitrage.

Arbitre principal : Maurice BOURDIN (AFO1)
Arbitre assistant : Jean-Luc LARCHER (arbitre club)

Article 6 : Conclusion

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Sainte-Geneviève, le 5 mars 2025

L'arbitre principal, Maurice Bourdin

L'organisateur, Philippe Coquelin